

DEL 13.09.2013-058 : Budget annexe Ateliers relais – décision modificative n°1

Les crédits prévus à certains articles du budget nécessitent des ajustements :

Dépenses d'exploitation

Art 6541 Pertes sur créances irrécouvrables :	4 188.00 €
Art 6558 Autres participations :	- 388.00 €
Art 673 Titres annulés (sur exercice antérieurs) :	- 600.00 €
Chap 022 Dépenses imprévues :	- 700.00 €

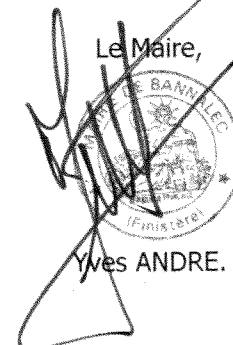
Recettes d'exploitation

Art 752 Revenus des immeubles :	+ 2 500.00 €
---------------------------------	--------------

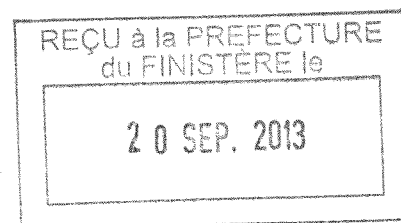
Le Conseil municipal après avoir délibéré,

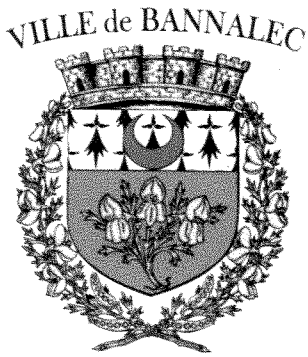
Adopte la décision modificative telle que proposée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

Yves ANDRE.

(The signature is a large, stylized scribble in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE BARRAGE' and 'FINISTÈRE'.)





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'An deux mil treize, le treize septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six septembre deux mil treize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, Mme Martine PRIMA, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Yveline SINGUIN, Mme Marie-José TOLLEEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Gérard BÉRAUT, Mme Catherine FAVERIE, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, Mme Marie-Renée THIEC, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée, qui a donné procuration à Madame Josiane ANDRE,
M. Alain JACQUIOT, excusé, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOLLEEC,
M. Yannick GUERNEC, excusé, qui a donné procuration à Madame Colette LE BOURHIS,

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Christophe LE ROUX, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013.